

RAPPORT D'ACTIVITÉS
SERVICE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS



Sommaire

Synthèse	3
1. La Communauté de l'Agglomération Belfortaine	4
Présentation de l'agglomération au périmètre 2016	4
Organisation du service : une collecte en régie	5
Fréquences de collecte.....	6
Indicateurs techniques	7
La Collecte Sélective	8
Conteneurs enterrés	11
La collecte des encombrants sur rendez-vous	12
Les déchetteries	13
Logistique conteneurs	14
Prévention des déchets.....	16
Sensibilisation des usagers	17
Indicateurs financiers	18
2. La Communauté de Communes Tilleul Bourbeuse.....	21
Présentation de la CCTB au périmètre 2016.....	21
Fréquence de collecte	22
Indicateurs techniques	23
Indicateurs financiers	25

Synthèse

L'année 2016 est la dernière année d'activités séparées de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) à 33 communes et de la Communauté de Communes Tilleul Bourbeuse (CCTB). Ce rapport d'activités en est le résumé.

Outre la préparation de la fusion des collectivités, les **faits marquants 2016** pour le service de collecte des déchets ménagers de l'agglomération furent les suivants :

- 12 nouveaux points de regroupement enterrés mis en service,
- Réorganisation des collectes avec le personnel (horaires de collecte, fin du fini-parti,...),
- Un tonnage de verre recyclé légèrement supérieur à celui de 2015, ce qui a permis de donner un chèque de 2 167 € aux Restos du Cœur dans le cadre du partenariat visant à redonner du sens au geste du tri,
- Réalisation d'une caractérisation des OMR : 1 bouteille sur deux en verre, et une bouteille sur deux en plastique, finissent encore dans le bac brun.

Les perspectives pour 2017 sont les suivantes :

- Implantation de nouveaux points de regroupement enterrés,
- Groupe de travail sur l'uniformisation de la tarification du service et sur l'organisation des collectes sur les 53 communes du Grand Belfort,
- Déploiement de la campagne de communication sur l'obligation de trier ses déchets.

1. La Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Présentation de l'agglomération au périmètre 2016

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) exerce la compétence collecte pour les 33 communes qui la composent, avec environ 96 000 habitants, dont plus de 50 000 sur la ville centre BELFORT.

La compétence traitement a été déléguée au SERTRID, syndicat regroupant les 3 collectivités exerçant la collecte sur le Territoire de Belfort, gérant l'usine d'incinération et la filière de transfert et traitement des déchets verts. Les indicateurs techniques et financiers du SERTRID sont disponibles sur le site internet www.sertrid.fr.



Chiffres clés

33 communes

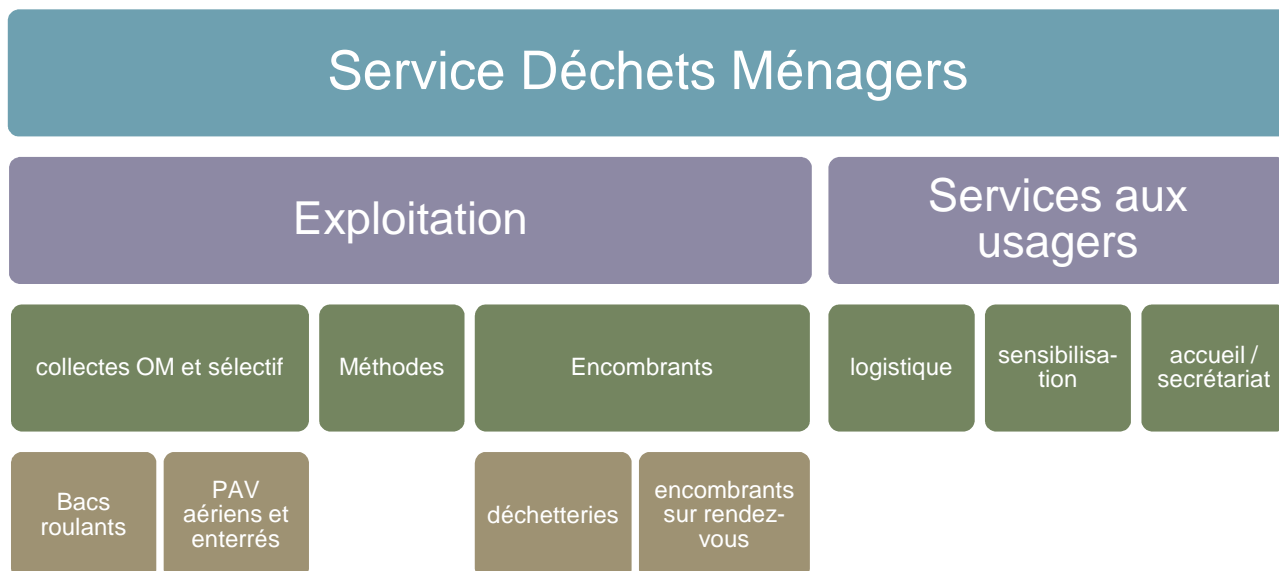
96 011 habitants*

185 km²

*Le nombre d'habitants retenu dans ce rapport est le nombre d'habitants contractuel avec Eco-Emballages permettant la comparaison des performances de collecte entre collectivités au niveau national.



Organisation du service : une collecte en régie



81 agents composent le service fin 2016, dont 7 encadrants. 68% de l'effectif direct quotidien est affecté à la collecte des bacs bruns et jaunes en porte à porte.

Toutes les collectes s'effectuent en régie : chaque jour, 12 Benches à Ordures Ménagères (BOM) collectent les bacs roulants, 8 pour les bacs bruns et 4 pour les bacs jaunes. 3 camion-grues collectent les Points d'Apport Volontaire (PAV), 2 camion-grues collectent les encombrants sur rendez-vous, et 2 camions équipés de Packmat gèrent les benches des déchetteries.

Chaque foyer est équipé d'un bac brun pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et d'un bac jaune pour les déchets recyclables (papiers/cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires), et doivent se rendre à des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour y déposer leurs emballages en verre.

Près de 17% de la population de la CAB est desservie par des conteneurs enterrés en pied d'immeuble ou en entrée de lotissement, avec les trois flux de déchets : OMR, recyclables et verre. Les quartiers d'habitat dense n'ayant pas toujours suffisamment de place pour stocker des bacs jaunes en plus des bruns, de nombreuses adresses ont été équipées en PAV jaune pour le tri des recyclables : cela porte à près de 27% la population desservie en apport volontaire en pied d'immeuble pour le tri des emballages recyclables.



Les habitants ont accès au réseau de trois déchetteries, réparties du nord au sud, à SERMAMAGNY, DANJOUTIN et CHATENOIS-LES-FORGES. Ils ont la possibilité de prendre un rendez-vous pour faire collecter des gros encombrants (mobilier, électroménagers) devant

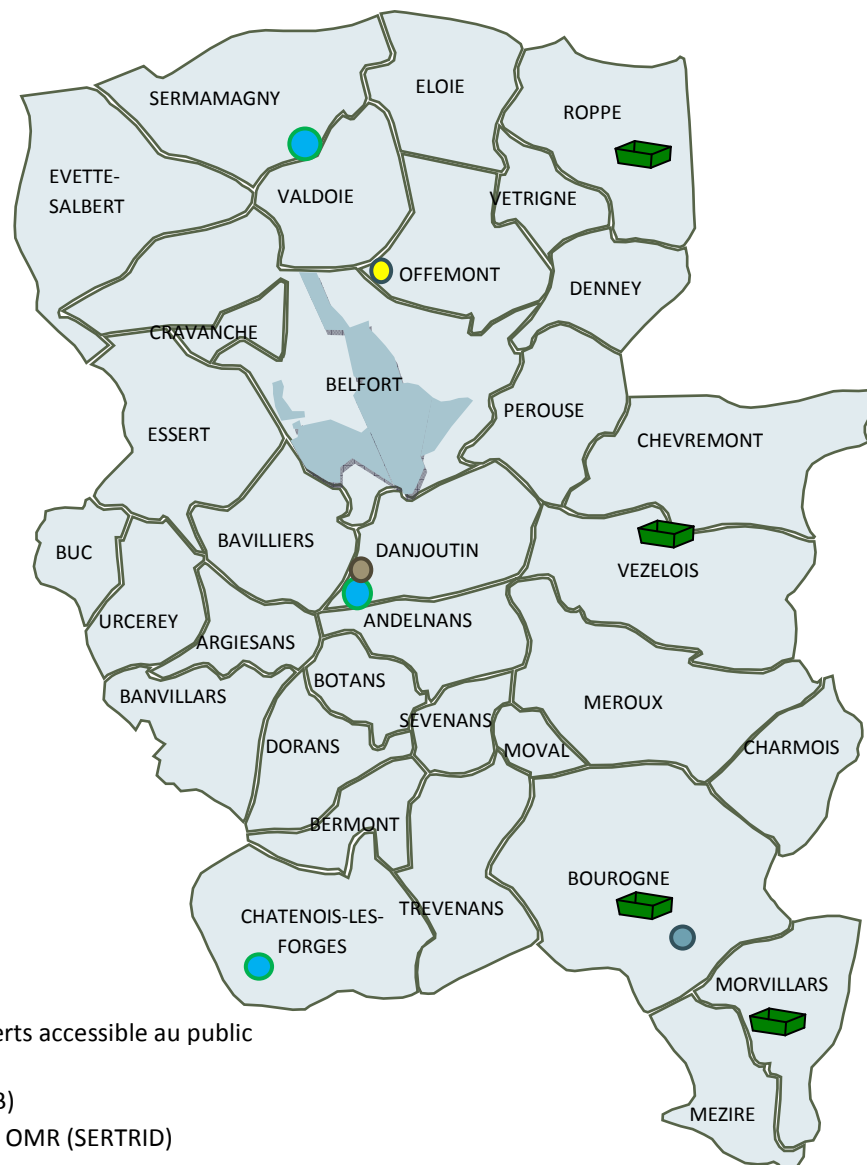



chez eux. Ils peuvent aussi acquérir à la CAB un composteur de 280 litres pour la moitié de son prix, soit 25€.

Fréquences de collecte


Sur la carte des fréquences de collecte ci-dessous, sont positionnés les sites techniques liés à la collecte :


-  C1+1/2, une collecte OMR (ordures ménagères résiduelles) par semaine, et une collecte sélective toutes les deux semaines
-  C2+1, deux collectes OMR et une collecte sélective par semaine



 Benne à déchets verts accessible au public

 3 déchetteries (CAB)

 le quai de transfert OMR (SERTRID)

 la plateforme de transfert Collecte Sélective (Est Recyclage sous contractant de SCHROLL)

 l'UIOM (SERTRID), incinérateur à production d'électricité



Indicateurs techniques

Les tonnages de déchets collectés en 2016 sont les suivants :

	tonnage 2010	tonnage 2011	tonnage 2012	tonnage 2013	tonnage 2014	tonnage 2015	Tonnage 2016	Evolution 2015 à 2016
ordures ménagères résiduelles (OMR)	31 477	31 080	28 424	25 701	25 184	25 119	25 137	⇒ +0.07%
encombrants et déchets verts	9 516	13 543	16 642	16 669	19 489	17 898	19 204	↗+7.3%
recyclables hors verre	3 133	3 492	4 459	5 600	5 557	5 517	5 471	↘-0,8%
verre	2 319	2 327	2 393	2 390	2 464	2 323	2 413	↗+3.8%
tonnage total	48 136	50 442	51 918	50 359	52 694	50 857	52 225	↗+2.7%

524 kg/hab/an

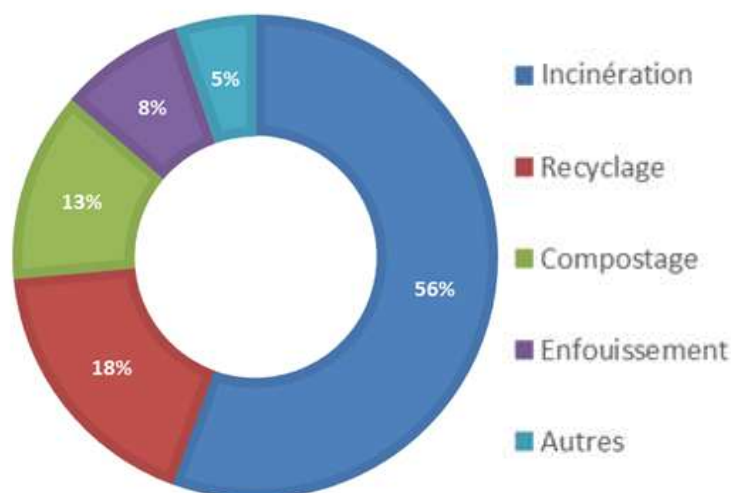


Le tonnage total des déchets collectés par la CAB est constant en 2016 par rapport à 2015, avec un tonnage des ordures ménagères résiduelles stable. Malgré tout, on note une diminution des emballages triés, notamment des multimatériaux (-0.8% soit -46 tonnes). Les tonnages en déchetteries ont quant à eux augmenté (+7.3%, soit + 1306 tonnes).

La composition des déchets produits ramenée à l'habitant de la CAB en 2016 est représentée ci-contre pour un total de 524 kg/hab/an. **A noter que la part de déchets professionnels assimilés vient gonfler cet indicateur ramené à l'habitant.**

(*) Dans le tonnage de collecte sélective collecté, il y a 847 tonnes d'erreur de tri représentant 8,8 kg/hab/an. C'est 6% de plus d'erreurs de tri constatées par rapport à 2015.

Répartition des modes de traitement



L'incinération reste le principal mode de traitement, suivi du recyclage et du compostage. L'enfouissement a légèrement diminué par rapport à 2015.

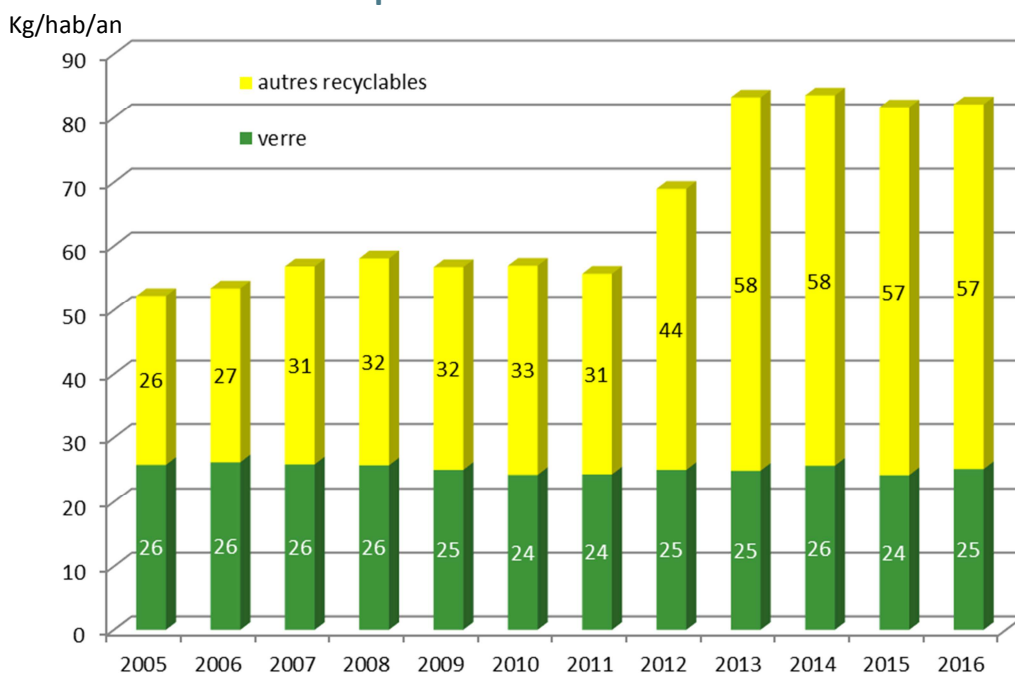
La Collecte Sélective



Le verre est collecté en point d'apport volontaire (PAV). Il y a 314 point de collecte de verre répartis sur le territoire de la CAB. Les conteneurs métalliques de 3 à 4 m³ sont vidés à l'aide d'un camion amplirol grue. Ce dernier déverse le verre dans une fosse de transfert située rue des Carrières à Belfort, en vue de sa reprise par le verrier. Des semi-remorques transportent ensuite le verre depuis la fosse à

l'usine de recyclage à Gironcourt (88). Les tonnages collectés sont stables comme le montre l'évolution des performances sur la figure ci-après.

Évolution des performances de collecte sélective



Les autres emballages recyclables, ainsi que les papiers, sont collectés dans des bacs jaunes en porte à porte, ou dans les 210 PAV présents tout particulièrement en pied d'immeubles. Environ 25 600 habitants (27% de la population) sont ainsi desservis par des PAV pour le tri. Les recyclables collectés sont déversés sur une plateforme de transfert chez Est Recyclage à Offemont, puis transportés au centre de tri du prestataire SCHROLL à



Pfastatt (68). La performance de collecte sélective a fortement progressé depuis 2012 avec la mise en service de la collecte en porte à porte. On note qu'en 2016, le tonnage collecté est en très légère hausse par rapport à 2015 (+0.6%).

La performance de collecte du verre de la CAB reste bien inférieure à la moyenne nationale à près de 25 kg/hab/an. Pour les autres recyclables, la CAB a livré aux recycleurs 2413 tonnes d'emballages (25 kg/hab/an, soit +15% par rapport à 2015), et 2516 tonnes de journaux et autres papiers, soit une performance globale de 51.3 kg/hab/an ce qui est mieux que la moyenne française (47 kg/hab/an en 2013).



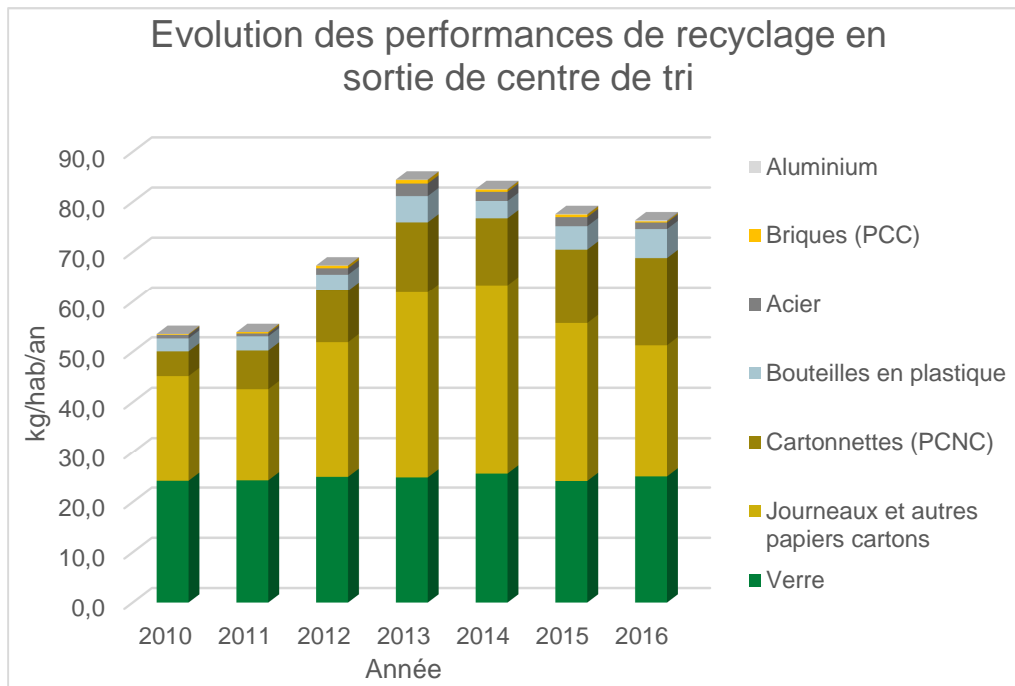
Le graphique de la page précédente montrait l'évolution des performances de collecte. Cependant, dans le flux multimatériaux collecté en bac jaunes et en apport volontaire, se retrouvent une quantité non négligeable d'erreurs de tri : 847T sur les 6 052T collectées (5 471T de multimatériaux et 581T de cartons de déchetterie), soit près de 14%.



Ces erreurs peuvent être involontaires quand il s'agit d'emballages plastiques autres que les bouteilles et flacons, mais on retrouve malheureusement trop souvent des erreurs manifestes de type sacs de déchets divers, de tontes, ou des encombrants. Ces erreurs de tri sont donc traitées deux fois, engendrant un surcoût d'environ 140 000 €TTC en 2016.

L'évolution des performances de recyclage en sortie de centre de tri est la suivante :

<i>en kg/hab/an</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Verre	24,2	24,3	25,0	24,9	25,7	24,2	25,1
Journaux et autres papiers / cartons	21,0	18,3	26,9	37,0	37,7	31,5	26,2
Cartonnettes (PCNC)	4,9	7,7	10,3	14,0	13,4	14,8	17,5
Bouteilles en plastique	2,6	2,8	3,2	5,3	3,5	4,7	5,8
Acier	0,7	0,6	1,3	2,5	1,8	1,8	1,3
Briques (PCC)	0,1	0,3	0,5	0,7	0,4	0,5	0,25
Aluminium	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Total	53,6	53,9	67,3	84,5	82,6	77,6	76,3



Une **caractérisation des ordures ménagères** a été réalisée début 2016, en partenariat avec le SERTRID, le SICTOM et la CCST, par le bureau d'études VERDICITE.

4 échantillons (4 camions de collecte plein) ont été triés sur le site du SERTRID, provenant de 4 différents secteurs : centre-ville de Belfort, quartier d'habitat collectif dense, commune de la première couronne et communes de la deuxième couronne.



46% du contenu des ordures caractérisées auraient pu être trié et recyclé.

Au regard des gisements, 1 bouteille sur 2 en verre, et 1 bouteille sur 2 en plastique sont encore dans les bacs bruns, et donc incinérées.

Conteneurs enterrés

Parmi les PAV dénombrés au paragraphe précédent, plusieurs sont enterrés dans le cadre de point de regroupement des ordures ménagères en pied d'immeuble ou en entrée de lotissement. Au nombre de 254, ces points de regroupement enterrés sont majoritairement composés de trois flux : ordures ménagères résiduelles (OMR), verre, et autres recyclables.

Environ 16 000 habitants sont desservis par des points de regroupement enterrés des ordures ménagères, soit près de 17% de la population de la CAB.

En 2016, 12 nouveaux points de regroupement enterrés et deux conteneurs de tri enfouis ont été mis en service :

- Belfort, place Parmentier,
- Belfort, toute la rue Payot,
- Belfort, parking Pompidou
- Belfort, rues Gable et Verlaine,
- Belfort, 6 et 7 rue Léguillon,
- Belfort, 23 à 27 rue des Frères Lumières,
- Belfort, 10 à 18 et 11 à 17 rue Dardel,
- Belfort, 2 rue Mirabeau,
- Belfort, rue Chappuis
- Argiésans, rue des Marronniers
- Eloie, un conteneur à verre à la maison pour tous,
- Meroux, au Fort

La société NVS Environnement a réalisé la prestation d'entretien des conteneurs enterrés (lavage, désinfection, graissage et remplacement de rivets) avec une campagne au printemps spécifique aux conteneurs d'ordures et une seconde à l'automne pour tous les conteneurs.



La collecte des encombrants sur rendez-vous

Mise en service début janvier 2015, ce service a pour vocation d'aider les usagers à se débarrasser de leurs gros électroménagers et de leurs meubles ou literies.

Les usagers appellent le portail téléphonique de la Ville de Belfort et de la CAB (03 84 90 11 71) et se voient proposer une date de collecte. Les déchets déposés pour 8h du matin, sont enlevés par un équipage de deux agents sur un camion grue, puis déposés en déchetterie dans les filières appropriées. Les rendez-vous peuvent être demandés aussi via internet sur le site de la CAB.

4 293 rendez-vous ont ainsi été traités en 2016 (+5% par rapport à 2015).



Les déchetteries

Un réseau de 3 déchetteries est à la disposition des particuliers de la CAB (voir carte en page 6). Les usagers se voient attribuer un badge d'accès à la déchetterie sur présentation d'un justificatif de domicile. Les horaires d'ouverture sont les suivants :



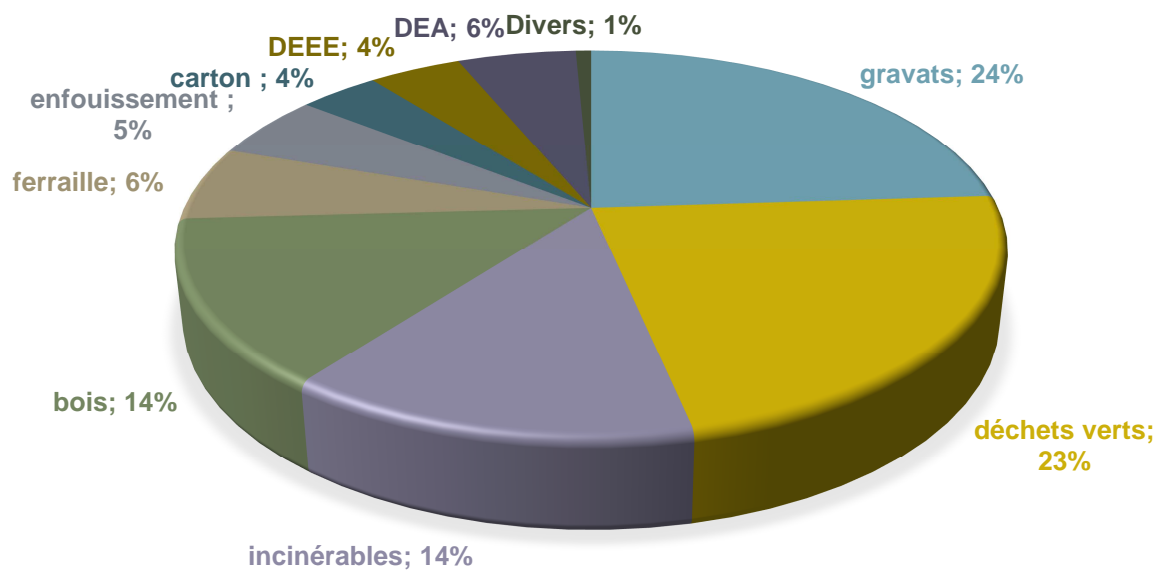
Le lundi, seule la déchetterie de DANJOUTIN est ouverte. L'ouverture de 17h à 18h est effective entre le 15 avril et le 14 octobre.

17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h
13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	
9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h-17h
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Tonnages par matériau collecté en déchetterie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015 à 2016
gravats	2 530	3 453	3 125	3 900	3 635	3 566	↘ -2%
déchets verts	2 021	3 231	3 045	3 651	3 097	3 380	↗ +9%
incinérables	2 501	2 075	2 221	2 339	2 434	2 033	↘ -16%
bois	586	1 643	1 978	2 177	1 742	2 050	↗ +18%
ferraille	577	647	700	701	732	920	↗ +26%
enfouissement	390	624	678	677	757	794	↗ +5%
carton	487	501	483	533	535	560	⇒ +5%
DEEE	362	471	449	509	560	644	↗ +15%
DEA				191	538	828	↗ +54%
Divers	200	180	191	219	209	107	↘ -49%
TOTAL (tonnes)	9 654	12 825	12 869	14 905	14 447	14 882	↗ +3%





En poids, les gravats restent la principale filière suivie de près par les déchets verts, devant les incinérables et le bois. Dans les divers, se retrouvent les déchets toxiques (peintures, etc...), les pneus, les batteries, les huiles végétales, les piles.

Logistique conteneurs

Sur un parc de plus de 49 100 bacs, le service logistique conteneurs a réalisé 1 194 interventions en 2016 sur les bacs roulants, avec 1 251 bacs distribués et 438 réparations. 48 conteneurs enterrés ont été réparés par le serrurier du service logistique en 2016.



ZOOM sur la filière DEEE



Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques, soit tous les appareils fonctionnant à l'électricité (avec pile/batterie ou sur secteur)

	2013 (tonnes)	2014 (tonnes)	2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	Nombre d'appareils 2016	Progression des flux 2015/2016
GEM HF	127,8	144,7	164,1	183,5	3 341	+11,9%
GEM F	69,2	83,7	87,4	102,5	1 930	+17,2%
ECRANS	129,7	135,5	129,2	139,1	6 042	+7,6%
PAM	146,5	179,8	198,9	219,1	71 282	+10,2%
Total	473,1	543,8	579,6	644,2	82 595	+11,1%



Vous avez collecté
en 2016

**82 595
appareils**

La collecte DEEE a progressé de 11%. 644,2 tonnes, soit 6,7 kg/hab/an alors que la moyenne nationale des collectivités est de 6,3 kg/hab/an et que la moyenne régionale est de 9,6 kg/hab/an. La moyenne de collecte des DEEE par les magasins distributeurs du département est de 1,4 kg/hab/an, ce qui montre que la déchetterie reste pour l'instant l'exutoire le plus utilisé par les usagers.

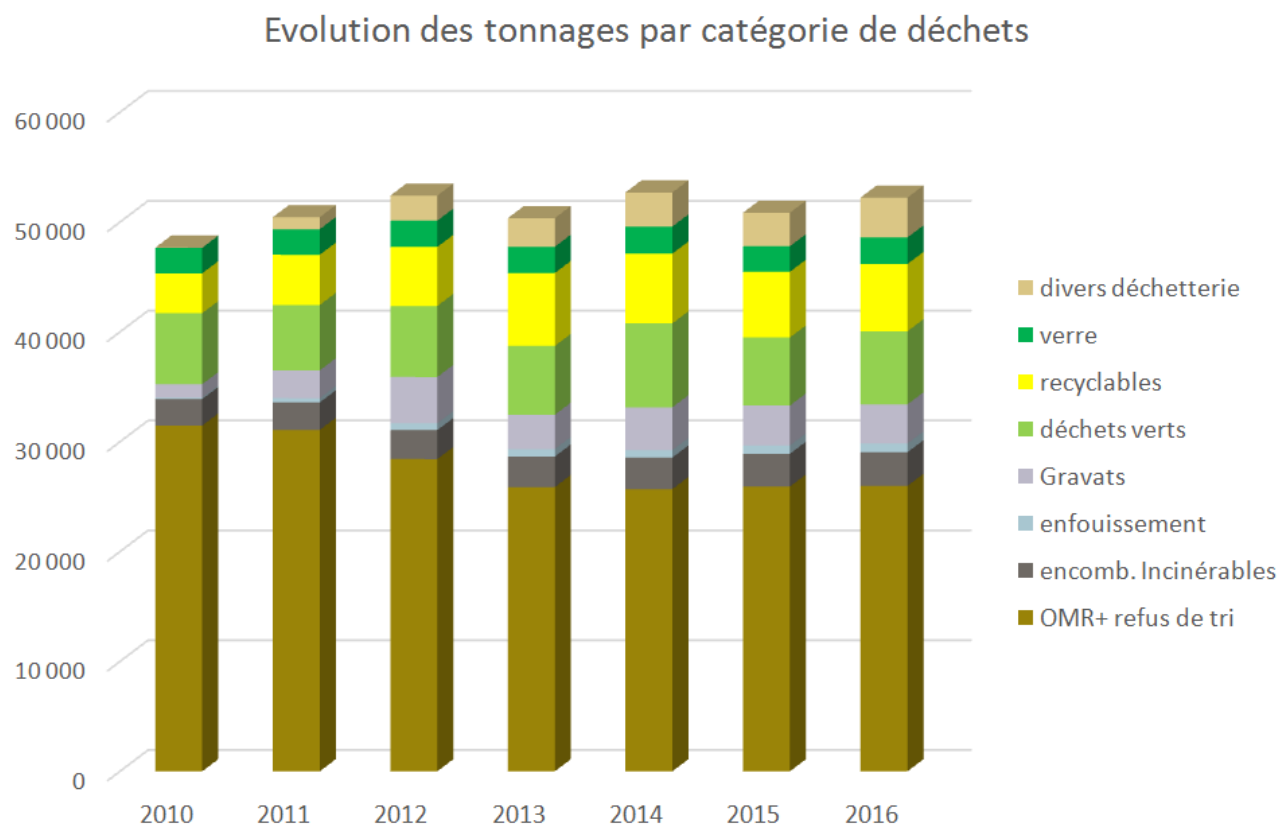
ECO-SYSTEMES et OCAD3E ont versé 34 703 € à la CAB en soutien de cette filière pour 2016.

Ces appareils sont démantelés et leurs matériaux recyclés (81%) ou valorisés énergétiquement (8%), le reste étant envoyé en installations de traitement spécialisées (déchets dangereux comme les condensateurs pouvant contenir du PCB, les tubes cathodiques avec du verre au plomb, les piles et batteries, le gaz CFC réfrigérant, le mercure...). Ce recyclage a permis une économie théorique de :



Prévention des déchets

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du tonnage global des déchets ménagers et assimilés collectés sur la CAB depuis 2010. On note que le tonnage d'ordures ménagères ne diminue plus depuis 2013 et que le tonnage total a augmenté depuis 2010, avec l'ouverture des déchetteries, oscillant entre 50 000 et 52 000 tonnes suivant les apports de déchets occasionnels.



115 composteurs ont été vendus en 2016. Avec ces composteurs vendus à la moitié du prix coûtant (25€ pièce), les usagers participent à la prévention des déchets en diminuant le tonnage de déchets organiques emmenés à l'incinération.



Sensibilisation des usagers

2 ambassadeurs du tri travaillent au quotidien à la sensibilisation des usagers sur le territoire de la CAB.

Les ambassadeurs du tri ont participé aux manifestations annuelles : Belflorissimo, FIMU, Déchets Dangereux ECODDS avec Leroy Merlin, Journée de l'Enfance, Eurockéennes et Semi-Marathon. Ils ont aussi réalisé des animations, notamment au Lycée Condorcet, aux Fêtes de quartier, au Centre Pompidou et à une animation Anti Gaspillage avec le CCAS.



Parallèlement, les ambassadeurs du tri ont participé à 26 caractérisations au centre de tri, et mené des contrôles de qualité du contenu des bacs jaunes sur 9 communes de la CAB (Argiésans, Banvillars, Belfort, Moval, Eloie, Urcerey, Morvillars et Sermamagny).

En moyenne, 3 jours par semaines, ils opèrent des actions de sensibilisations ponctuelles pour des bacs non conformes, ou pour des dépôts sauvages en lien avec la Police Municipale ou les Gardes Nature.

11 mises en service de points de regroupement enterrés ont été accompagnées d'une sensibilisation en porte à porte avec distribution de sacs de pré-collecte et guides du tri.

Le partenariat avec les Restos du Cœur sur la collecte du verre a été reconduit. Ce dernier, avec la légère augmentation du tonnage de verre de 2016 par rapport à 2015, a permis le versement à l'association d'un chèque de 2 167 € en ce début 2017, représentant autant de repas pour les bénéficiaires.

Pour la première année, une semaine de communication sur le recyclage des textiles a été organisée en partenariat avec l'association INSERVET.

Enfin, le prestataire Nature Buissonnière est intervenu dans 24 classes de CM1 où les élèves ont été sensibilisés au tri et à l'environnement à la demande de leurs professeurs (Belfort, Chèvremont, Cravanche, Danjoutin, Denney, Evette-Salbert, Meziré, Morvillars, Offemont, Pérouse).

TRIER C'EST DONNER

100 BOUTEILLES EN VERRE COLLECTÉES = 1 REPAS POUR LES RESTOS DU COEUR*

POUR PARTICIPER ? TRIEZ !

Commune de Belfort

Restos du Cœur

www.agglo-belfort.com

* La recette moyennée par le régime d'une tonne de verre (au défilé du tonnage habituel) soit 22,65 €, est reversée intégralement aux Restos du cœur de Belfort.



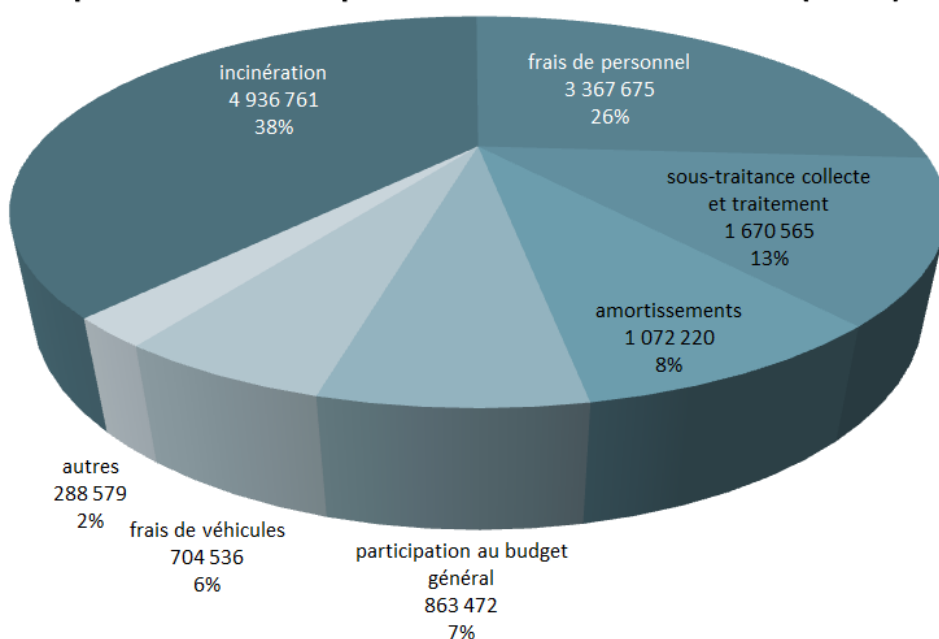
Indicateurs financiers

Les résultats financiers de l'exercice 2016 du budget annexe déchets ménagers sont les suivants :

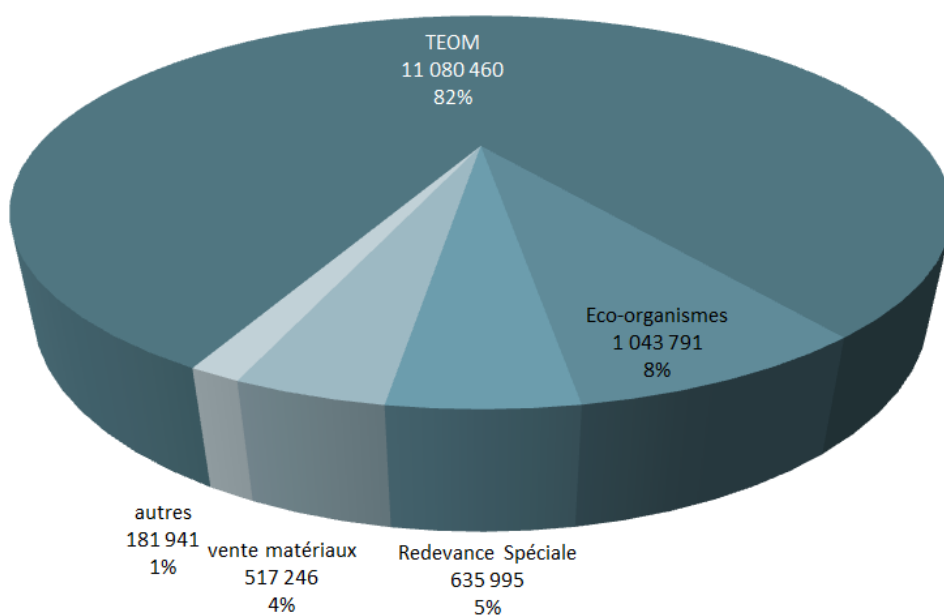
en €TTC	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	12 903 808*	13 459 433	555 625
Investissement	1 008 478	1 235 062	226 584

* dont 1 072 220 € d'amortissements

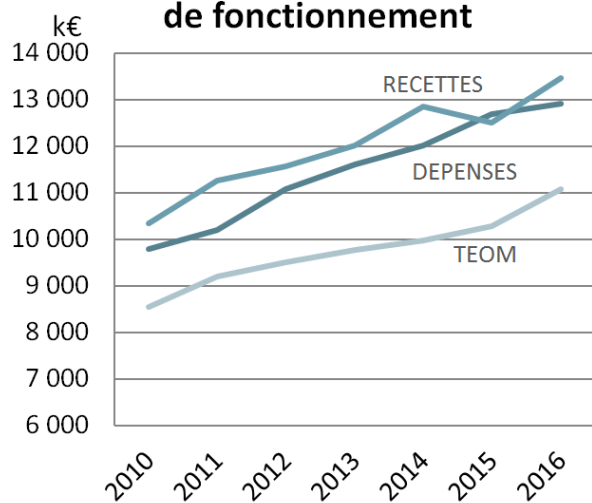
répartition des dépenses de fonctionnement (€TTC)



répartition des recettes de fonctionnement (€TTC)



Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



La principale dépense reste l'incinération pour plus du tiers du budget de fonctionnement, en progression de 5% par rapport à 2015. La deuxième principale dépense concerne les frais de personnel en léger recul de -1% par rapport à 2015.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur l'assiette de la taxe foncière reste la principale recette du budget (82% des recettes). Le taux est passé de 9,25 à 9,80 en 2016. Elle couvre près de 86% des dépenses de fonctionnement en 2016. Les aides financières des éco-

organismes sont la deuxième principale recette du service, dont 980 k€ perçu d'Eco-Emballages (représentant à lui seul 94% de ces aides).

La Redevance Spéciale est contractée par les producteurs de déchets désirant être collectés par la CAB et ayant un litrage hebdomadaire supérieur à 2 250 litres, ou souhaitant des passages en plus de la fréquence de collecte mise en place. Elle est aussi appliquée aux administrations non assujetties à la TEOM. Cette recette s'est accrue de près de 5% en 2016 du fait de nouveaux contrats.

Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat :

En fonctionnement :

SCHROLL : 873 498 €HT, transfert et tri du flux multimatériaux (recyclables) et cartons de déchetteries
 FERS ET METAUX : 67 344 €HT, filière bois
 SITA : 55 532 €HT, enfouissement des déchets encombrants sans filières propres
 ALSADIS : 44 885 €HT, filière traitement des Déchets Dangereux Spécifiques
 ONYX EST : 34 555 €HT, enfouissement des déchets encombrants et transport des gravats
 MINERIS : 25 234 €HT, grutage et transport du verre
 NVS Environnement : 21 819 €HT, lavage/entretien des conteneurs enterrés
 CHAMOIS : 14 094 €HT, propreté des PAV
 CNET ENVIRONNEMENT : 11 440 €HT, lavage/entretien des conteneurs enterrés
 NATURE BUISSONNIERE : 4 650 €HT, sensibilisation au tri des classes de CM1
 FARINEY : 985 €HT, transport des gravats.

En investissement :

CONTENUR : 26 682 €HT, fourniture des bacs roulants
 PLASTIC OMNIUM : 1 127 €HT, fourniture des bacs roulants
 ASTECH : 263 147 €HT, Fourniture de PAV

Détail de la structure de coût par flux de déchets :

	FLUX DE DECHETS						Total déchets
	Ordures ménagères résiduelles		Recyclables secs des OM (hors verre)		verre	Déchetteries et autres bennes	
	Porte à Porte	PAV	Porte à Porte	PAV			
Tonnage (T)	22 307	2 829	4 584	888	2 414	19 204	52 226
coût complet (k€HT)	6 263	841	2 042	478	323	2 243	12 026
coût complet (k€TTC)	6 690	846	2 146	485	330	2 372	12 682
recettes (k€TTC) matériaux et eco-organismes	0	0	1166	226	72	99	1 487
coût aidé à la tonne (€TTC/T)	296	295	207	283	105	118	213
coût aidé à l'habitant (€TTC/hab)*	83	52	14	9	3	24	116

*Ratio au nombre d'habitants concernés par le flux

Ce tableau récapitule les coûts de collecte et traitement de chaque flux de déchets. On peut noter au regard des coûts à la tonne que le tri des emballages reste plus intéressant financièrement que l'incinération des ordures.

2. La Communauté de Communes Tilleul Bourbeuse

Présentation de la CCTB au périmètre 2016



La Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB) est composée de 20 communes.

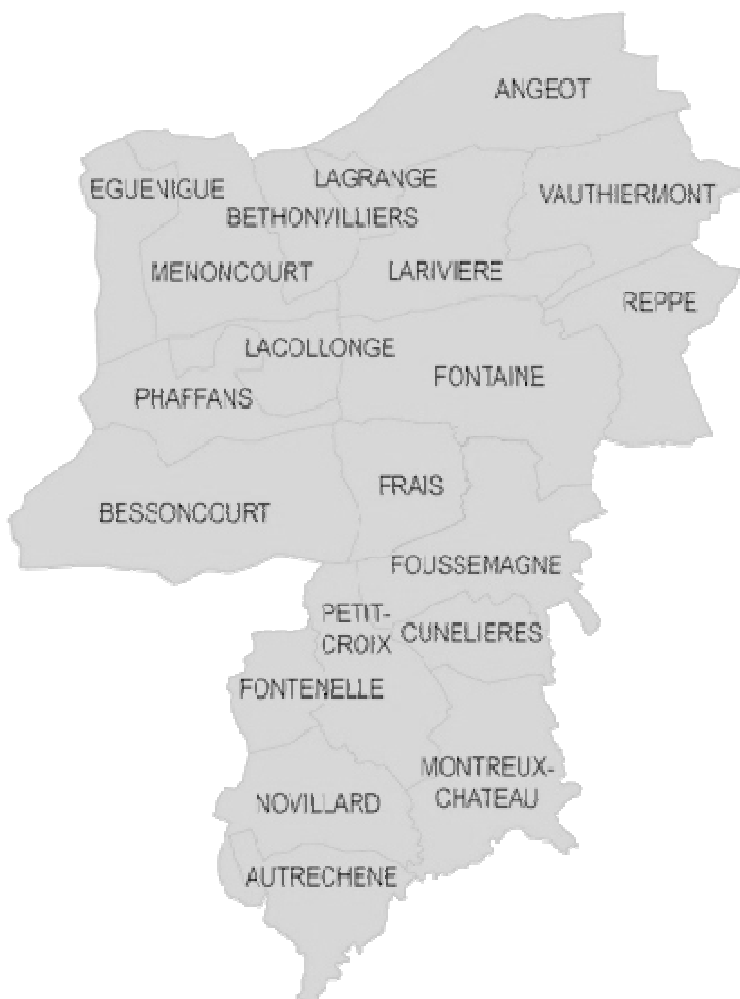
La CCTB a délégué la compétence collecte au SICTOM de la zone sous-Vosgienne pour 18 communes (7809 habitants), et 2 communes (Novillard et Autrechêne, 540 habitants) sont collectées en régie par la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST).

COVED est le prestataire de services chargé de la collecte des ordures ménagères et des déchets d'emballages ménagers ainsi que de la gestion des déchetteries pour le SICTOM.



Territoire de Belfort

La compétence de traitement est déléguée au SERTRID qui traite les ordures ménagères et encombrants par incinération, et gère la filière de transfert et de traitement des déchets verts.



Chiffres clés

20 communes

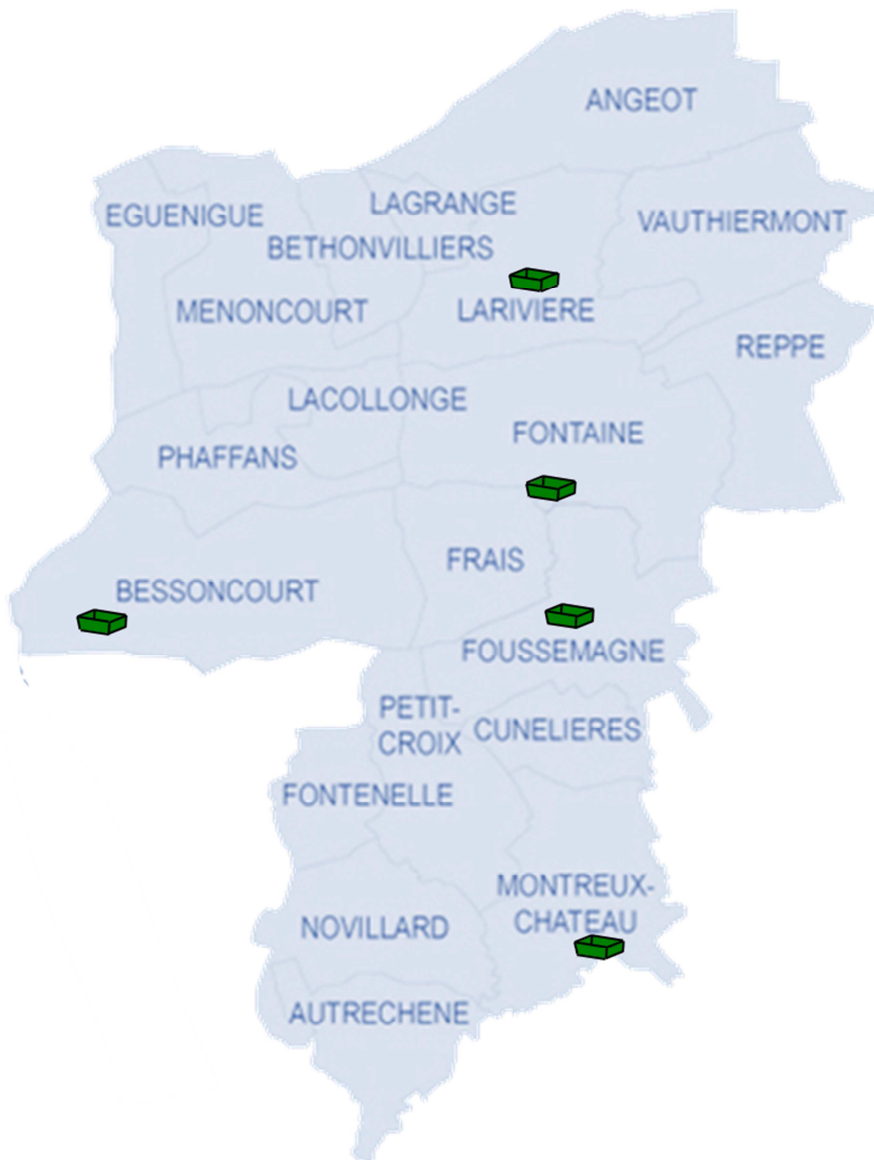
8 349 habitants*

77 km²

**Le nombre d'habitants retenu dans ce rapport est le nombre d'habitants contractuel avec Eco-Emballages permettant la comparaison des performances de collecte entre collectivités au niveau national.*

Fréquence de collecte

Sur la carte ci-dessous sont positionnées les bennes à déchets verts.



La fréquence de collecte des OMR est hebdomadaire. La collecte sélective s'effectue en apport volontaire (PAV), sauf pour NOVILLARD et AUTRECHENE dont les emballages légers sont collectés en bacs jaunes toutes les deux semaines.

Il n'y a pas de déchetterie fixe, mais une déchetterie mobile qui passe dans certaines communes tous les deux mois, voire tous les mois. La déchetterie fixe d'ETUEFFONT est accessible aux 18 communes, tandis que NOVILLARD et AUTRECHENE bénéficient de la déchetterie de FESCHES L'ÉGLISE.

Indicateurs techniques

Les tonnages collectés en 2016 pour les 18 communes gérées par le SICTOM de la zone sous-Vosgienne sont les suivants :

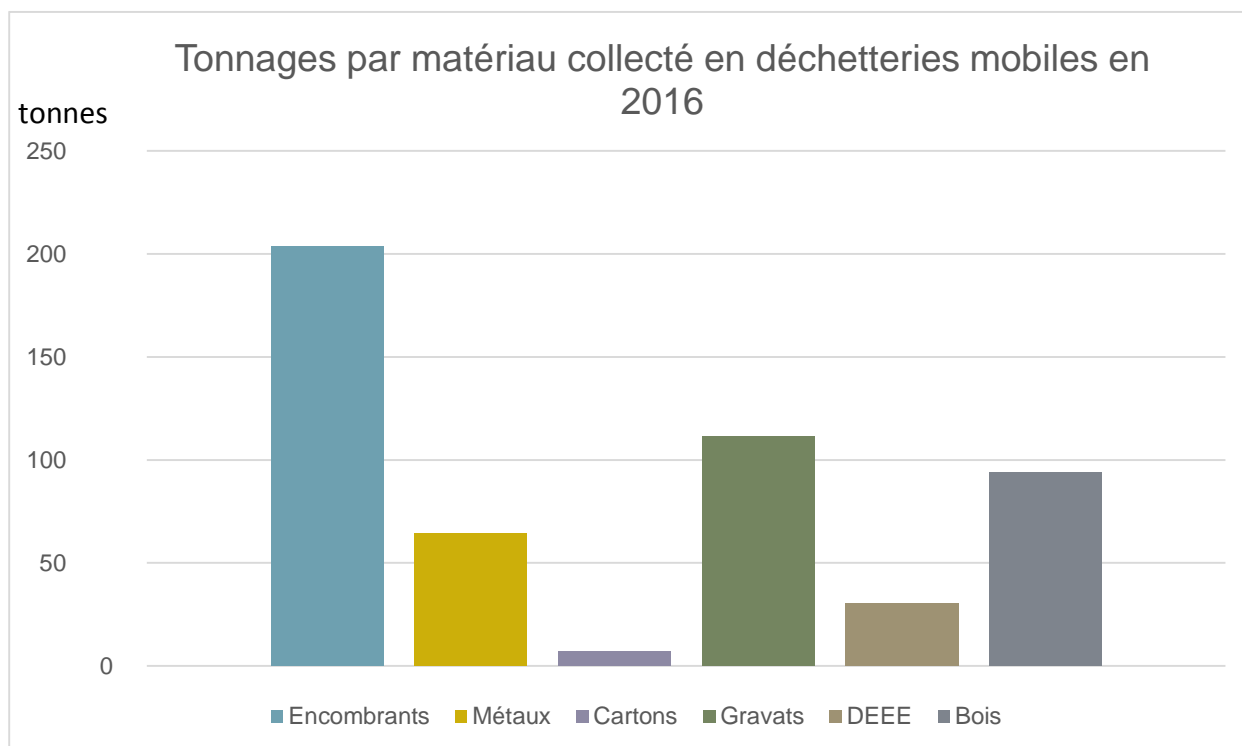
Commune	Poids en KG				Déchetterie		
	OM	Verre	Plastique	Papier	Nombre d'apporteurs		Poids
					Fixe	Mobile	Mobile
Angeot	27 900	10 110	6 710	12 860	621		
Bessoncourt	211 200	126 120	43 970	101 670	458	822	57 580
Bethonvilliers	36 020	10 540	6 240	11 530	421	131	17 290
Cunelières	31 220	8 900	6 300	11 610	308	192	26 410
Eguenigue	31 800	10 800	7 400	15 190	301		
Fontaine	89 980	31 890	18 820	45 440	468	1 480	135 040
Fontenelle	12 460	5 670	2 950	6 650	350		
Foussemagne	113 320	42 580	22 520	68 550	348	1 078	80 780
Frais	36 380	4 430	4 570	7 460	466		
Lacollonge	27 080	9 520	7 030	10 610	293		
Lagrange	11 400	6 030	5 670	10 720	297	54	4 650
Larivière	27 220	14 170	10 940	15 660	294	147	14 140
Menoncourt	67 700	14 590	7 700	16 410	340	245	25 990
Montreux Château	166 740	52 460	34 260	107 290	1 188	1 044	83 000
Petit Croix	38 880	15 160	6 710	19 380	332	356	38 070
Phaffans	50 420	14 030	7 910	14 650	346	356	27 320
Reppe	37 200	10 800	10 660	20 230	257		
Vauthiermont	23 180	9 950	6 220	8 690	312		
TOTAL	1 040 100	397 750	216 580	504 600	7 400	5 905	510 270

L'évolution des tonnages des différents flux entre 2015 et 2016 est la suivante :

En tonnes	2015	2016	Evolution	Kg/hab/an
OMR	1 039	1 040	0,11%	
Verre	409	398	-2,71%	
Papier	489	505	3,09%	
Plastique	210	217	3,05%	
Déchetterie	497	510	2,60%	
Déchets Verts	1 674	1 951	16,5%	
TOTAL	4 318	4 621	+ 7%	

Particularité de ces 18 communes collectées par le SICTOM, les consignes de tri des emballages en plastique est différente de celle des autres communes du Grand Belfort puisqu'il est demandé aux habitants de trier aussi les pots, barquettes et films en plastique. Toutes les autres communes du Grand Belfort sont à la consigne nationale de tri des emballages plastiques : uniquement les bouteilles et flacons en plastique.

Concernant les déchetteries mobiles, les tonnages collectés par le SICTOM sur le périmètre des 18 communes sont les suivants :



Concernant la collecte des ordures ménagères, 3 245 bacs sont présents sur les 18 communes gérées par le SICTOM. Le taux de présentation moyen des bacs sur l'année 2016 est de 26,1%.

Pour NOVILLARD et AUTRECHENE collectées par la CCST, il y a 219 bacs OMR et 217 bacs de collecte sélective e porte-à-porte.

Indicateurs financiers

Les dépenses et recettes du service déchets ménagers de la CCTB se résume ainsi :

en €TTC	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	906 776	852 449	-54 327
Investissement	122 206	10 000	-112 206

La reprise du résultat de fonctionnement excédentaire de 2015 (138 141 €TTC) et les reports d'investissements sur 2017 de 18 104€TTC, portent le déficit de l'exercice 2016 à -46 496 €TTC.

Le financement du service de collecte sur les communes de la CCTB s'effectue à l'aide de la redevance incitative. Les tarifs appliqués au 18 communes gérées par le SICTOM sont différents de ceux appliqués à NOVILLARD et AUTRECHENE collectées par la CCST.

tarifs 18 communes CCTB 2016						
Litrage	120	120	180	240	360	770
	(1personne)					
Coût annuel du service part fixe	73	126	180	270,80	414	798,40
Coût présentation du bac OM part variable	2,80	4,20	6,30	8,4	12,60	26,95

tarifs CCST 2016 appliqués à NOVILLARD et AUTRECHENE									
Litrage	80	120	140	180	240	360	500	660	770
Coût annuel du service part fixe	102,65	143,7	181,51	240,94	298,2	397,6	520,78	662,32	759,56
Coût présentation du bac OM part variable	1,5	1,83	2	2,33	2,82	3,8	4,95	6,26	7,18

Ce rapport est téléchargeable sur le site internet du Grand Belfort. Vous trouverez sur le site une section dédiée à la collecte des déchets, reprenant notamment les calendriers de collecte, toutes les informations nécessaires à l'utilisation des différents services de collecte. L'actualité du Grand Belfort, et notamment les rattrapages de collecte des jours fériés, y figurent aussi.

The screenshot shows the 'Déchets' page on the Grand Belfort website. The header features the 'GRAND BELFORT DÉCHETS' logo and navigation icons for 'AGGLOMÉRATION DE BELFORT', 'CONSERVATOIRE', 'SPORTS', and 'EAU ET ASSAINISSEMENT'. A search bar is located below the header. The main content area is divided into three columns. The left column contains a vertical menu with items: 'LE TRI DES DÉCHETS', 'LE TRI DES TEXTILES', 'LES DÉCHETTERIES', 'CALENDRIERS DE COLLECTE', 'DEMANDE DE COLLECTE D'ENCOMBRANTS', 'APPLI SMARTPHONES', 'RAPPORTS D'ACTIVITÉ', and 'CONTACT'. The middle column features the title 'DÉCHETS' and a main message: 'La collecte des déchets ménagers représente une des grandes compétences du Grand Belfort. C'est ainsi plus de 41 000 tonnes d'ordures et déchets qui sont recyclés ou éliminés par an. Les 33 communes sont collectées directement par les agents de la communauté d'agglomération.' Below this is a video player with the text 'Bien trier, c'est obligé !' and a thumbs-up icon, followed by the slogan 'JE TRIE BIEN MES DÉCHETS AUJOURD'HUI, JE N'AI PLUS LE CHOIX'. The right column is titled 'DERNIÈRE MINUTE' and contains two news items: 'Bien trier, c'est obligé' (dated 09.05.2017) and 'Tri du verre : 2167 € pour les Restos' (dated 27.03.2017). A 'Voir tout l'agenda' button is located at the bottom of this section. The footer of the page includes the Grand Belfort contact information: 'Place d'Armes 90020 BELFORT Cedex' and 'TEL : 03 84 90 11 71', along with an 'Envoyer un email' button.

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice (30 septembre 2016 pour l'exercice 2015). Chaque Président d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin. Ce document doit être disponible en lecture dans sur les sites internet des communes de l'EPCI. L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué à l'information. Ainsi, le rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population). Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.